

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
18/03/2025

Date de l'affichage :
18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Françoise Turribio.

Procurations :

Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Madame Kati Moulet,
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu,
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Madame Karine Noguéra donne procuration à Madame Sylvie Devassine
Absents excusés : Messieurs Pierre Philippe Carpentier et Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2025_18 : Programme ECOPOUSSE à l'école Jean Moulin

Madame Kati Moulet expose :

La commune envisage de s'inscrire au déploiement du programme Écopousse (anciennement WATTY) dans l'école maternelle Jean Moulin, ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergie. Il est développé en partenariat avec l'Entreprise Eco CO2, la SASU FNCCR dans le cadre du programme ACTEE et le Territoire Energie Gard-SMEG.

Ce programme d'une durée d'une année vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Développer des campagnes d'information auprès des publics scolaires permet d'éduquer la population aux éco-gestes et à la maîtrise de l'énergie dès le plus jeune âge. Ce programme a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadres des Certificats d'Economies d'Energie.

Le coût pour la commune est de 99 € HT maximum par an et par classe.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le déploiement du programme d'accompagnement Écopousse et charge le Maire de sa mise en œuvre.
- D'allouer un budget prévisionnel de 99 € par an et par classe, montant dégressif selon le nombre de classes intéressées par le projet pouvant baisser jusqu'à 82, pour la mise en œuvre du programme, incluant les coûts de formation, de matériel pédagogique et d'activités.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
André BRUNDU

